



SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RENCONTRE DU 21 MAI 2024 À COMPTER DE 19 H
AU SALON DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE DE LA RIVE

PROCÈS-VERBAL

Présences :

M^{me} Annik Boulet
M^{me} Sabrina Bockstael (quitte vers 20h25)
M^{me} Janie Boyer
M^{me} Emmanuelle Dagenais
M. Abdoulaye Diarra (quitte vers 20h20)
M^{me} Ariane Duguay
M^{me} Jessica Gauthier Picard

M^{me} Valérie Lallier
M^{me} Geneviève Nolet
M^{me} Anne Oribelli
M^{me} Jessica Roy (arrivée vers 19h15)
M^{me} Mélody Sirois Boulé
M^{me} Anik Vallée

Absence :

M^{me} Myriam Lefebvre

1. Ouverture de l'assemblée

M^{me} Valérie Lallier, présidente, ouvre l'assemblée à 19 h 02.

2. Questions du public

Aucun public.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Valérie Lallier présente l'ordre du jour.

CE-2324-05-045

Il est proposé par M^{me} Mélody Sirois-Boulé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été déposé.

Proposition secondée par M^{me} Ariane Duguay.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 23 avril 2024 et suivi (documentation jointe)

M^{me} Emmanuelle Dagenais apporte des précisions au procès-verbal. Il est proposé d'ajouter l'information ci-dessous relativement aux frais chargés aux parents :

Afin d'absorber les augmentations des frais de transport ou autres frais imprévisibles tout au long de l'année, les membres conviennent d'approuver les listes présentées en autorisant une marge de manœuvre d'environ 5 \$. Si l'augmentation est plus élevée, la différence sera assumée par le budget école.

De plus, au point 5 portant sur l'organisation scolaire, M^{me} Dagenais précise qu'il y aura 1 poste disponible au préscolaire et 2 postes disponibles au primaire pour l'année scolaire 2024-2025.

CE-2324-05-046

Il est proposé par M^{me} Sabrina Bockstael d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 23 avril 2024 avec les précisions ci-dessus.

Proposition secondée par M^{me} Anne Oribelli.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Suivis :

Cinéma de la Rive

M^{me} Janie Boyer, directrice adjointe, informe les membres que le cinéma a été un succès. Il y avait beaucoup de monde, malgré la chaleur. Nous avons fait un profit d'environ 3 000 \$. C'était un plaisir de voir les familles se rencontrer. Que dire du choix de film! Les parents soulignent la belle organisation.

Corridor actif

Le corridor actif a été réalisé lors de la dernière journée pédagogique. M^{me} Fanny Lamoureux, TES au pavillon II, est responsable de ce beau projet. La problématique est le plancher en béton, où il n'est pas possible de protéger les appliqués avec un scellant. Les concierges feront des tests cet été pour protéger et prolonger la durée du parcours.

5. Budget 2024-2025

5.1. Service de garde : Guide aux parents 2024-2025 (documentation jointe)

M^{me} Dagenais informe les membres que le Centre de services scolaire a donné la consigne aux écoles de faire approuver les guides aux parents dès maintenant sans le volet financier. Puisque le tarif est maintenant indexé au 1^{er} juillet, les grilles de tarification seront donc à approuver au cours du mois de juin.

M^{me} Annik Boulet présente le document et souligne les modifications apportées au guide aux parents pour l'année scolaire 2024-2025.

CE-2324-05-047

Il est proposé par M^{me} Valérie Lallier d'approuver le guide aux parents utilisateurs du service de garde pour l'année scolaire 2024-2025.

Proposition secondée par M^{me} Jessica Gauthier Picard.

Proposition approuvée à l'unanimité.

5.2. Surveillance du midi : Budget 2024-2025

M^{me} Emmanuelle Dagenais présente le budget de la surveillance du midi pour l'année scolaire 2024-2025. Elle précise que l'école de la Rive est parmi les moins dispendieuses. Nous aurions aimé augmenter les frais à 2,25 \$ pour palier à l'augmentation des salaires prévue avec la nouvelle convention. Elle explique qu'il y a une loi en vigueur jusqu'en 2026 qui oblige les écoles à appliquer une augmentation maximum de 3 %, soit 0,06 \$. Le coût est donc fixé à 2,05 \$ par jour. Cette augmentation équivaut à 9 \$ supplémentaire par année.

CE-2324-05-048

Il est proposé par M^{me} Valérie Lallier d'adopter le budget de la surveillance du midi pour l'année scolaire 2024-2025 prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de 150 423 \$.

Proposition secondée par M^{me} Jessica Roy.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5.3. Établissement : Budget de fonctionnement 2024-2025

M^{me} Dagenais présente le budget de l'école de la Rive pour l'année scolaire 2024-2025. Elle précise que l'augmentation de la clientèle prévue entraîne une augmentation des services (secrétariat, TES, orthopédagogie, orthophonie, francisation, psychologie, etc.). L'an passé, l'école avait terminé avec un déficit de 2 349 \$ en raison des dépassements des élèves en classe arrivés à notre école après le 30 septembre. L'école a remboursé ce déficit avec le budget école 2023-2024.

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter le budget de l'établissement en conformité à l'article 95 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Considérant que le budget du conseil d'établissement a été adopté;

Considérant que le budget du service de garde a été adopté, s'il y a lieu;

CE-2324-05-049

Il est proposé par M^{me} Sabrina Bockstael, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2024-2025 de fonctionnement et d'investissement tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de 440 867 \$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

Proposition secondée par M^{me} Ariane Duguay.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5.4. Conseil d'établissement : Budget de fonctionnement 2024-2025

M^{me} Dagenais présente le budget du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

Considérant que le budget du conseil d'établissement est dépendant de celui de l'établissement;

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter son budget en conformité à l'article 66 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Il est proposé par M^{me} Anne Oribelli, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2024-2025 du conseil d'établissement tel que déposé par le président ou la présidente du conseil d'établissement prévoyant des dépenses égalent aux revenus de l'ordre de 400 \$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

Proposition secondée par M^{me} Sabrina Bockstael.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Code de vie 2024-2025 (documentation jointe)

M^{me} Dagenais présente la modification suggérée quant à la permission de circuler à 2 km autour de l'école accompagné d'un membre du personnel de l'école.

M^{me} Dagenais questionne les membres quant à l'obligation de porter des bottes ou d'avoir une deuxième paire de souliers pour l'intérieur lors de mauvais temps afin de préserver la propreté des locaux de classe et pour des raisons de sécurité (plancher glissant lorsque mouillé).

Il est convenu de modifier le code vestimentaire afin d'ajouter cette précision.

Il est proposé par M^{me} Sabrina Bockstael d'approuver le code de vie 2024-2025 avec les précisions suggérées.

Proposition secondée par M. Abdoulaye Diarra.

Proposition approuvée à l'unanimité.

7. Activités et sorties éducatives, culturelles, sportives 2023-2024

M^{me} Dagenais présente les activités et sorties proposées par les enseignants :

- Préscolaire : BBQ Party du présco aura lieu le 14 juin au parc Georges-Soyez. Aucuns frais chargés aux parents. Les coûts seront assumés par le budget alimentaire et le volet parent du préscolaire 4 ans.
- 6^e année : Dîner pizza avant le départ pour la classe-verte le 13 juin. Le coût sera assumé par le budget alimentaire.
- Groupes 911 et 912 : Visite d'ÉducaZoo au mois de juin. Aucuns frais chargés aux parents. Le coût sera assumé par l'annexe 48.

CE-2324-05-052 Il est proposé par M^{me} Jessica Roy d'approuver les activités proposées.

Proposition secondée par M^{me} Ariane Duguay.

Proposition approuvée à l'unanimité.

8. Autres sujets :

8.1. Correspondance de la présidente

Aucune correspondance.

8.2. Informations du représentant du comité de parents

M. Diarra informe les membres qu'il y aura une soirée cinéma à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré le 27 mai prochain. C'est gratuit. Il fera parvenir la documentation à partager aux parents.

Retour sur la soirée de reconnaissance pour les bénévoles du 17 avril dernier. Belle soirée, la formule a été appréciée.

La prochaine rencontre est prévue le 12 juin prochain où il sera question des budgets.

8.3. Mot de la directrice

M^{me} Dagenais informe les membres sur différents sujets :

- Grand Défi Pierre Lavoie :
Nous avons reçu un chèque de l'équipe 2023 au montant de 1 325 \$ qui sera utilisé pour payer le corridor actif. Tel que mentionné, le cinéma a permis d'amasser environ 3 000 \$. L'équipe est venue rencontrer les élèves, ils ont fait des exercices ce qui a permis aux élèves d'amasser des cubes d'énergie. Ils reviendront à l'automne pour la remise du chèque.
- Projet embellissement de la cour :
En attente d'approbation et le projet demande beaucoup de redditions de comptes. Toutefois, le montant amassé permettra l'achat en priorité d'un cabanon et du

lignage pour des jeux. De plus, le Centre de services se chargera de l'asphaltage de la cour.

M^{me} Sabrina Bockstael offre les services des parents bénévoles pour les achats ou autres besoins lors des activités.

- Festivités :
Plusieurs activités sont prévues. Le calendrier affiché le démontre bien.
- Projet seconde ère :
6 écoles ont soumis un projet dans Roussillon. La candidature de l'école de la Rive est la seule qui a été retenue par la Fondation IRCM. Le MELS a également approuvé ce projet qui sera offert dès le mois de septembre 2024, et ce, pour une durée de 2 ans. Le projet comprend entre autres plus d'activités parascolaires, un modèle d'agenda différent, etc. Il touche plusieurs aspects, dont le volet de la différenciation pédagogique, où les élèves changeront de local et d'enseignante pour certaines matières (sciences, arts, CCQ, etc.). La somme reçue servira à payer le salaire de l'enseignante ressource attirée au projet des élèves de 6^e année. Ce projet vise à favoriser la transition avec le secondaire. L'animatrice AVSEC et l'agente de développement du Centre de services scolaire participent également à ce projet.

8.4. Mot du service de garde

M^{me} Boulet informe les membres que les élèves sont allés au théâtre de la Dame de Cœur lors de la journée pédagogique du 10 mai dernier. Quelle belle expérience pour tous!

La semaine du 17 mai dernier, ils ont souligné la semaine des services de garde. C'était tellement une belle semaine, les élèves ont beaucoup apprécié toutes les activités organisées.

8.4.1. Programme d'activités

M^{me} Annik Boulet présente le programme d'activités.

Il est proposé par M^{me} Valérie Lallier d'approuver le programme d'activités tel qu'il a été présenté.

Proposition secondée par M^{me} Ariane Duguay.

Proposition approuvée à l'unanimité.

8.5. Mot des enseignants

8.5.1. Soirée des finissants

M^{me} Anik Vallée, enseignante en 6^e année, informe les membres que la remise des diplômes et le bal des finissants auront lieu le 19 juin prochain.

8.5.2. Rentrée progressive des élèves au préscolaire 4 ans, 5 ans et le groupe GATSA

M^{me} Ariane Duguay, enseignante au préscolaire, informe les membres que la rentrée progressive pour les élèves de 4 ans et 5 ans se déroulera sur 4 jours, selon l'horaire suivant :

29 août : Les élèves sont divisés en 4 groupes qui viendront 1h pour rencontrer l'enseignante et déposer leurs effets.

30 août : Les élèves viendront en avant-midi en demi-groupe.

3 septembre : Tous les élèves sont présents en avant midi seulement.

4 septembre : Tous les élèves sont présents en avant midi seulement.

5 septembre : Horaire régulier pour tous les élèves.

CE-2324-05-054

Il est proposé par M^{me} Anne Oribelli d'approuver l'horaire de la rentrée progressive les élèves au préscolaire 4 ans, 5 ans et le groupe GATSA.

Proposition secondée par M^{me} Valérie Lallier.

Proposition approuvée à l'unanimité.

9. Bilan de la rencontre

Belle rencontre.

Merci de votre opinion, ça porte à réfléchir.

10. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 11 juin 2024. Un souper est alors prévu pour remercier les membres de leur participation tout au long de l'année. Toutefois, une courte rencontre pourrait être nécessaire afin d'approuver les grilles de tarification du service de garde et de la surveillance du midi.

Il est donc proposé de réserver au restaurant à 18 h.

Une confirmation sera envoyée par courriel. Nous demandons aux membres de répondre au courriel afin de confirmer leur présence pour la réservation.

11. Levée de l'assemblée

CE-2324-05-055

Il est proposé par M^{me} Anik Vallée de lever l'assemblée à 20 h 35.

Proposition secondée par M^{me} Annik Boulet.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Signature de la présidente

Signature de la directrice